



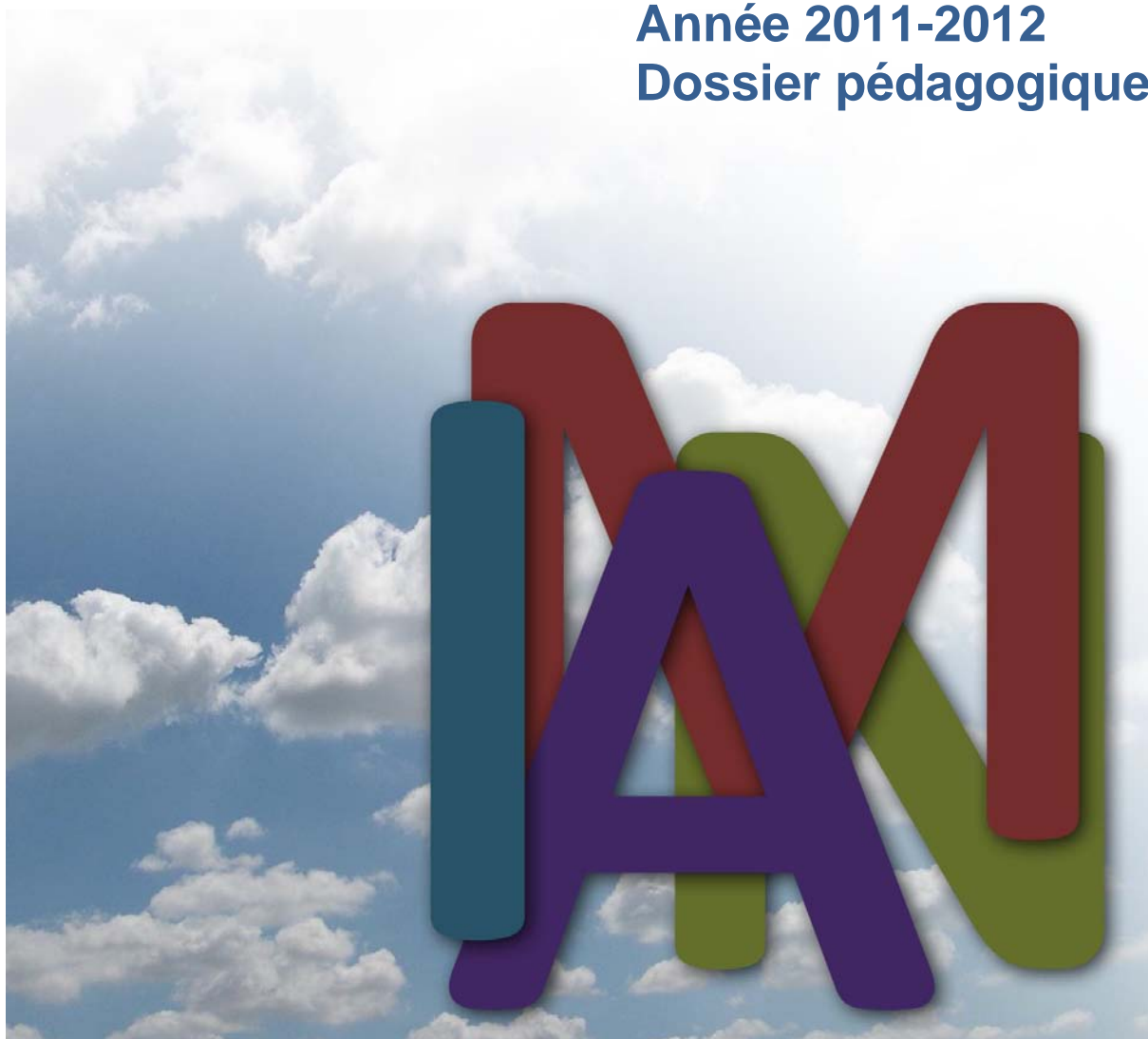
Institut National  
de Médecine Agricole

14 rue Auguste Comte • 37000 TOURS  
Tél 02 47 66 62 32 • Fax 02 47 66 08 28  
www.inma.fr • [diplome@inma.fr](mailto:diplome@inma.fr)

*Siège social : INMA • Faculté de Médecine  
10 bd Tonnellé • 37032 TOURS cedex*

# DIPLOME DE MEDECINE AGRICOLE

**Année 2011-2012**  
**Dossier pédagogique**



# Sommaire

## 1. Présentation

## 2. Objectifs du Diplôme de Médecine Agricole

## 3. Conditions d'inscription

## 4. Déroulement

- 4.1. Un enseignement théorique
- 4.2. Un stage en Mutualité Sociale Agricole (MSA)
- 4.3. Un mémoire ou une publication

## 5. Contrôle des connaissances

## 6. Conditions de réussite

- 6.1. Validation du Diplôme
- 6.2. Validation du contrôle des connaissances
- 6.3. Validation du mémoire ou de la publication
- 6.4. Validation du stage en Caisse de MSA

## 7. Modalités d'inscription

- 7.1. Inscription à la formation
- 7.2. Coût pédagogique
- 7.3. Inscription spécifique pour un report de présentation du mémoire ou de la publication
- 7.4. Condition de désistement

## 8. Planning prévisionnel 2011 - 2013 de la formation

- 8.1. Cours
- 8.2. Examens
- 8.3. Soutenance des mémoires

## Les unités d'enseignement

- UE 1 : Connaissance du monde agricole et rural
- UE 2 : Risque chimique. Produits phytosanitaires
- UE 3 : Risque chimique. Autres agents chimiques
- UE 4 : Zoonoses
- UE 5 : Santé, sécurité au travail et activités agricoles
- UE 6 : Physiologie, ergonomie et métrologie
- UE 7 : Affections respiratoires et santé au travail
- UE 8 : Législation et réglementation
- UE 9 : Santé publique et prévention
- UE 10 : Risque physique et psychosocial

## Bulletin d'inscription

## Dossier d'inscription

# 1. Présentation

L'Institut National de Médecine Agricole (INMA), association créée en 1958 et présidée actuellement par le Professeur Patrick Choutet (Service de maladies infectieuses - CHU Tours), compte actuellement plus de 5 000 médecins titulaires du Diplôme de Médecine Agricole.

L'enseignement, orienté au départ sur la connaissance des effets des produits phytosanitaires et des zoonoses, s'est progressivement développé autour des problèmes de sécurité et de travail du monde agricole et rural, ou ayant des activités similaires.

L'équipe pédagogique a le souci de répondre aux nécessités d'une médecine moderne avec un enseignement régulièrement renouvelé, s'adaptant aux évolutions scientifiques et techniques.

Organisme de formation, l'INMA délivre notamment le **Diplôme de Médecine Agricole**<sup>1</sup> (permettant d'exercer la Médecine du Travail en Agriculture) et propose de nombreuses formations continues orientées vers l'acquisition et l'actualisation des connaissances des médecins du travail et des médecins-conseils, et prépare aux concours de médecin-conseil et praticien-conseil chargé du contrôle dentaire du Régime Agricole.

Réalisé sous une forme modulaire sur une période de une à deux années (avec 5 semaines d'enseignement présentiel à Tours), le Diplôme de Médecine Agricole intéresse le médecin candidat à un poste de médecin du travail en agriculture, mais aussi tout praticien soucieux de parfaire ses connaissances pour l'amélioration de son exercice quotidien.

## 2. Objectifs du Diplôme de Médecine Agricole

Ces objectifs sont multiples : donner aux médecins des notions fondamentales sur les problèmes de santé liés aux conditions de vie et de travail en agriculture pour :

- exercer ultérieurement la médecine du travail en agriculture,
- améliorer leurs connaissances et les adapter à l'exercice quotidien du médecin généraliste ou spécialiste, en particulier en milieu rural,
- faciliter la préparation au concours de médecin-conseil du régime agricole (en complément de la préparation spécifique).

L'enseignement a la volonté d'être :

- pluridisciplinaire : médecins, vétérinaires, ingénieurs, chercheurs, juristes et conseillers en prévention y interviennent,
- pratique et pragmatique, adapté aux problèmes rencontrés sur le terrain,
- performant, chaque sujet étant traité par les meilleurs spécialistes de la question au plan national.

Note : certaines unités d'enseignement du Diplôme de Médecine Agricole peuvent être suivies (et validées) dans le cadre de la formation continue des médecins<sup>2</sup>, et sont ouvertes aux médecins du travail, médecins-conseils, médecins libéraux, généralistes et spécialistes désirant se perfectionner sur les thèmes proposés par chaque unité d'enseignement. Consulter le catalogue des formations pour plus d'informations (site [www.inma.fr](http://www.inma.fr)).

---

<sup>1</sup> L'obtention de ce diplôme répond aux qualifications exigées des médecins voulant exercer la Médecine du Travail en Agriculture (Décrets du 8 juillet 1968 et du 11 mai 1982), sous réserve de leur inscription à l'Ordre des Médecins.

<sup>2</sup> Formation continue : déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 24 37 00085 37 auprès du Préfet de la région Centre.

### 3. Conditions d'inscription

- Peuvent s'inscrire au Diplôme de Médecine Agricole les titulaires du diplôme de Doctorat en Médecine et les étudiants inscrits en 3ème cycle des études médicales.
- Les étudiants de nationalité étrangère doivent posséder un diplôme d'université française, mention médecine, ou un diplôme d'un pays étranger permettant d'exercer la médecine dans ce pays. Le suivi de l'enseignement du Diplôme de Médecine Agricole doit s'inscrire dans un cursus professionnel.
- Les étudiants non-médecins peuvent s'inscrire à l'enseignement du Diplôme (avec l'accord du Président de l'INMA et dans la limite des places disponibles). Une attestation de suivi de l'enseignement et de validation du contrôle des connaissances pourra leur être délivrée sur demande.
- Les inscriptions sont reçues, de préférence, jusqu'au 15 octobre 2011 et à tout moment après contact avec l'INMA. Elles sont accordées dans la limite des places disponibles compte tenu des contraintes d'organisation.

### 4. Déroulement

#### 4.1. Un enseignement théorique

D'une durée de une à deux années maximum (au choix de l'étudiant), la formation comporte un enseignement théorique magistral et un travail personnel. L'enseignement théorique est organisé à Tours sur cinq semaines distinctes (voir le planning prévisionnel), comportant chacune une ou plusieurs unités d'enseignement (UE).

L'étudiant doit suivre chaque UE et valider le contrôle des connaissances s'y rapportant. La durée de l'enseignement est donc déterminée par l'étudiant (une ou deux années maximum) en fonction du rythme auquel il assiste et valide les UE.

Un planning prévisionnel de la participation aux UE devra être établi lors de l'inscription.

La présence aux cours est obligatoire pour se présenter aux examens. L'émargement est obligatoire pour chaque journée de cours.

Les supports des cours (polycopiés) sont remis à l'occasion des cours et peuvent être également téléchargés à la suite de chaque enseignement.

Les UE enseignées sont les suivantes :

- UE 1 - Connaissance du monde agricole et rural (1 jour)
- UE 2 - Risque chimique. Produits phytosanitaires (4 jours)
- UE 3 - Risque chimique. Autres agents chimiques (3 jours)
- UE 4 - Zoonoses (4 jours)
- UE 5 - Santé, sécurité au travail et activités agricoles (3 jours)
- UE 6 - Physiologie, ergonomie et métrologie (3 jours + 1,5 jour de Travaux Pratiques à l'Hôpital Bocage, Dijon, le plus souvent au mois d'avril)
- UE 7 - Affections respiratoires et santé au travail (1 jour)
- UE 8 - Législation et réglementation (2 jours)
- UE 9 - Santé publique et prévention (2 jours)
- UE 10 - Risque physique et psychosocial (2 jours)

Note : une présentation générale du Diplôme (objectifs, modalités pratiques, méthodologie pour le mémoire,...) ayant lieu lors de la semaine d'enseignement de décembre avant l'UE1, il est souhaitable que la formation débute à cette période.

## **4.2. Un stage en Mutualité Sociale Agricole (MSA)**

Ce stage a lieu dans une Caisse de MSA, au choix de l'étudiant. Il se déroule nécessairement dans un service de santé au travail ou de santé-sécurité au travail.

Le Médecin-chef du service d'accueil organise et valide le stage d'une durée minimum de 5 jours (groupés ou fractionnés).

## **4.3. Un mémoire ou une publication**

Le mémoire (étude, enquête, revue de la littérature...) ou la publication doit être en rapport avec un sujet de santé, de santé au travail ou de santé-sécurité au travail en milieu agricole ou rural. Le sujet est validé par le Directeur de l'INMA.

Le mémoire ou la publication est encadré par le maître de stage ou une personne qu'il aura désignée.

Un guide méthodologique est remis à chaque étudiant au début de l'enseignement.

# **5. Contrôle des connaissances**

La présence aux cours est impérative pour être convoqué aux examens de contrôle des connaissances de chaque UE.

Les examens sont organisés au mois de juin à Tours et une session de rattrapage a lieu au mois de septembre. Aucun document et support de cours n'est autorisé lors de ces contrôles.

Le contrôle des connaissances de chaque UE a obligatoirement lieu au mois de juin (et éventuellement septembre pour le rattrapage) qui fait suite au suivi de l'enseignement de l'UE.

# **6. Conditions de réussite**

## **6.1. Validation du Diplôme**

L'obtention du Diplôme de l'INMA nécessite :

- La validation du contrôle des connaissances de l'ensemble des UE (sauf pour l'UE1 ne comportant pas de contrôle des connaissances)
- La validation du mémoire ou de la publication,
- La validation du stage en Caisse de MSA.

## **6.2. Validation du contrôle des connaissances**

La validation du contrôle des connaissances répond aux critères suivants :

- Obtention d'une note égale ou supérieure à 90/180 pour la validation des neuf UE (UE 2 à UE 10).
- Toute note inférieure ou égale à 6/20 à une UE est éliminatoire pour l'UE et impose de repasser à nouveau le contrôle des connaissances de l'UE (à la session de rattrapage de septembre de la même année).
- Pour toute UE dont la note d'examen est supérieure à 6 et inférieure à 10, l'étudiant peut repasser, s'il le désire, l'examen à la session de rattrapage de septembre de la même année. La meilleure note acquise sera conservée pour le calcul de la note finale.

### 6.3. Validation du mémoire ou de la publication

La validation du mémoire ou de la publication répond aux critères suivants :

- Présentation du mémoire ou de la publication au terme d'une première ou d'une deuxième année d'enseignement. La présentation a lieu au mois d'octobre.
- Validation du mémoire ou de la publication par le jury.
- En cas de non-validation par le jury, l'étudiant pourra :
  - . Modifier ou compléter son travail et le représenter dans un délai de 2 mois maximum.
  - . Faire valider son mémoire ou sa publication (sujet identique ou nouveau sujet) au terme d'une deuxième année (sans report d'inscription) s'il a présenté son mémoire et échoué au terme de la première année.
  - . Demander un report d'inscription (à tarif réduit) pour une troisième année (sujet identique ou nouveau sujet) s'il a présenté son mémoire ou de la publication et échoué au terme d'une deuxième année.

Note : l'étudiant peut demander à tout moment un report d'inscription pour valider son mémoire ou sa publication au cours d'une troisième année.

### 6.4. Validation du stage en Caisse de MSA

La validation du stage en Caisse de MSA repose sur la présentation d'une attestation de validation du stage signée par le Médecin chef du Service de Santé ou Santé-Sécurité au Travail.

## 7. Modalités d'inscription

### 7.1. Inscription à la formation

Les frais d'inscription comprennent :

- Les frais administratifs de dossier,
- Les frais pédagogiques (enseignement des 10 UE, déplacement collectif en entreprise, travaux pratiques et supports de cours),
- L'organisation des contrôles (examens et jury).

Note : ne sont pas compris dans les frais d'inscription : l'hébergement, la restauration et l'organisation des pauses.

### 7.2. Coût pédagogique

Coût valable quelle que soit la durée de la formation (une ou deux années) (voir modalités de règlement sur le dossier d'inscription) :

- Inscription individuelle : 1 500 €
- Au titre de la formation professionnelle continue : 2 400 €

Les frais pédagogiques sont à régler en totalité avant le début de la formation (voir modalités sur le dossier d'inscription). Ils incluent également, pendant la durée de la formation (une ou deux années), l'inscription gratuite aux deux manifestations annuelles de l'INMA (Colloque et Symposium).

Pour les entreprises ou organismes, les dépenses engagées sont déductibles au titre de la formation professionnelle continue.

### 7.3. Inscription spécifique pour un report de présentation du mémoire ou de la publication

Le coût de l'inscription spécifique pour report de présentation du mémoire ou de la publication en troisième année est de 210 €.

### 7.4. Condition de désistement

Pour tout désistement d'inscription dans le mois qui précède la date de début des cours, l'INMA appliquera une pénalité d'un montant de 30 % du coût pédagogique (sauf en cas de force majeure justifiée, essentiellement d'ordre médical).

Pour toute formation commencée (quelle que soit la durée) et secondairement interrompue, l'INMA conservera la totalité des frais pédagogiques. Après concertation, un report de la formation pourra être proposé dans les situations d'interruption pour cas de force majeure.

### 7.5. Attestations de présence

Une attestation de présence est envoyée à la fin de l'enseignement de chaque unité et avec l'envoi des notes après les contrôles de connaissances.

L'INMA est susceptible d'établir tout autre document nécessaire à l'étudiant pour toute démarche qu'il jugera utile.

## 8. Planning prévisionnel 2011 - 2013 de la formation

### 8.1. Cours

2011 - 2012			2012 - 2013		
<b>2011</b>	UE 1	5 décembre	<b>2012</b>	UE 1	3 décembre
	UE 2	6 au 9 décembre		UE 2	4 au 7 décembre
<b>2012</b>	UE 6	9 au 11 janvier	<b>2013</b>	UE 6	14 au 16 janvier
	UE 8	12 et 13 janvier		UE 8	17 et 18 janvier
	UE 3	16 au 18 janvier		UE 3	21 au 23 janvier
	UE 9	19 et 20 janvier		UE 9	24 et 25 janvier
	UE 5	12 au 14 mars		UE 5	18 au 20 mars
	UE 10	15 et 16 mars		UE 10	21 et 22 mars
	UE 7	19 mars		UE 7	25 mars
	UE 4	20 au 23 mars		UE 4	26 au 29 mars

Note : il est très fortement conseillé de suivre l'UE1 pour commencer la formation

### 8.2. Examens

Les contrôles de connaissances se dérouleront en juin 2012 et en juin 2013. Les sessions de rattrapage auront lieu en septembre 2012 et en septembre 2013.

### 8.3. Soutenance des mémoires et des publications

Les soutenances des mémoires ou des publications auront lieu en octobre 2012 et en octobre 2013. Dans ce cadre, les étudiants acceptent implicitement la diffusion de ces documents par l'INMA, dans le contexte de ces missions.

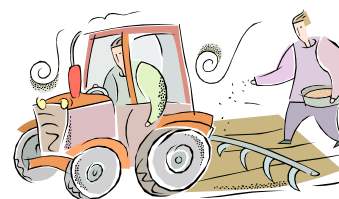
# Les unités d'enseignement

---

## UE 1 : Connaissance du monde agricole et rural

Contenu :

- Les grands secteurs d'activité de l'agriculture française
- La démographie agricole
- La gestion de l'Agriculture
- Les politiques agricoles
- Agriculture et mondialisation
- La protection sociale en agriculture
- La santé-sécurité au travail



Durée UE 1 : 1 jour

Lieu : Tours

Dates : 5 décembre 2011 ou 3 décembre 2012

---

## UE 2 : Risque chimique. Produits phytosanitaires

Contenu :

- Réglementation en matière de sécurité, toxicité, étiquetage,
- Toxicité des produits phytosanitaires (herbicides, insecticides, fongicides, rodenticides...)
- Conditions d'utilisation des produits phytosanitaires en fonction des secteurs d'activité : grandes cultures, arboriculture, viticulture, maraîchage, horticulture, semences...
- Le réseau de toxicovigilance « Phyt'Attitude »
- Prévention des risques et protection de l'applicateur
- Les sources d'information sur les produits phytosanitaires



Durée UE 2 : 4 jours

Lieu : Tours

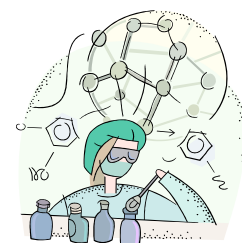
Dates : 6 au 9 décembre 2011 ou 4 au 7 décembre 2012

---

## UE 3 : Risque chimique. Autres agents chimiques

Contenu :

- L'évaluation du risque chimique dans le milieu de travail (étiquettes, FDS, bases documentaires, bibliographie, organismes, ...)
- Bases réglementaires. Cas particulier des produits CMR
- Les principaux toxiques d'origine professionnelle (caractéristiques, cinétique, toxicité aiguë et chronique)
- La surveillance médicale des expositions aux toxiques professionnels (indicateurs d'ambiance et biologiques, ...)



Durée UE 3 : 3 jours

Lieu : Tours

Dates : 16 au 18 janvier 2012 ou 21 au 23 janvier 2013

---

## Les unités d'enseignement (suite)

---

### UE 4 : Zoonoses

Contenu :

- Les zoonoses d'actualité - Point de vue du vétérinaire
- Les zoonoses de la faune sauvage
- Les bactérioses : brucellose, maladie de Lyme, leptospirose, tularémie, pasteurellose, chlamydie, fièvre Q...
- Les viroses : rage, hantaviruses, infection à virus West Nile, grippe aviaire, chikungunya...
- Les parasitoses : échinococcose alvéolaire, zoonoses parasitaires...
- Les toxi-infections alimentaires collectives
- Zoonoses et moyens de lutte, politique de prévention



Durée UE 4 : 4 jours

Lieu : Tours

Dates : 20 au 23 mars 2012 ou 26 au 29 mars 2013

---

### UE 5 : Santé, sécurité au travail et activités agricoles

Contenu :

- Cultures : polyculture, céréales
- Elevages spécialisés Filières bois, paysage
- Cultures spécialisées : arboriculture, viticulture, maraîchage
- Le secteur tertiaire
- Evaluation des risques professionnels
- Visite d'entreprises agricoles



Durée UE 5 : 3 jours

Lieu : Tours

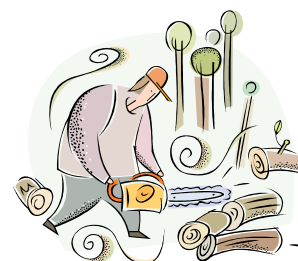
Dates : 12 au 14 mars 2012 ou 18 au 20 mars 2013

---

### UE 6 : Physiologie, ergonomie et métrologie

Contenu :

- Ergonomie
- Le travail physique
- Les ambiances thermiques : travail à la chaleur, travail au froid
- Les ambiances sonores - Le bruit
- Les ambiances vibratoires - Les vibrations mécaniques
- Les ambiances lumineuses



Durée UE 6 : 3 jours

Lieu : Tours

Dates : 9 au 11 janvier 2012 ou 14 au 16 janvier 2013

Travaux pratiques: 1,5 jour

Lieu : Dijon

Dates : à préciser (a priori en avril 2012 et 2013)

---

## Les unités d'enseignement (suite)

---

### UE 7 : Affections respiratoires et santé au travail

Contenu :

- Généralités sur les affections respiratoires agricoles
- Les explorations fonctionnelles respiratoires
- Principales affections respiratoires liées à l'activité agricole : allergies, BPCO, alvéolites, ODTs, maladies liées aux endotoxines



Durée UE 7 : 1 jour

Lieu : Tours

Dates : 19 mars 2012 ou 25 mars 2013

---

### UE 8 : Législation et réglementation

Contenu :

- Le droit du travail
- Les sources du droit : la Constitution, la loi, le règlement, les conventions collectives
- La médecine du travail (agriculture et régime général)
- Les contrats de travail : nature, suspension, rupture,...
- Les salaires, les avantages en nature, la participation et l'intéressement
- La rémunération, la durée du travail, les conflits
- La santé et la sécurité des travailleurs et l'évaluation des risques professionnels
- Accidents du travail et Maladies professionnelles



Durée UE 8 : 2 jours

Lieu : Tours

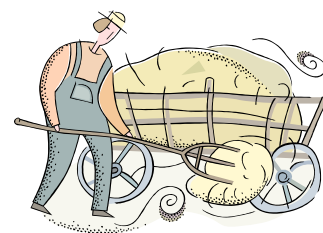
Dates : 12 et 13 janvier 2012 ou 17 et 18 janvier 2013

---

### UE 9 : Santé publique et prévention

Contenu :

- Les concepts de santé publique, prévention et promotion de la santé (définitions, évolution)
- Organisation sanitaire et sociale : la réglementation
- Le dispositif de santé publique en France (les instances, les acteurs, les plans de santé publique)
- La politique de santé publique de la Mutualité Sociale Agricole
- Santé publique et santé au travail



Durée UE 9 : 2 jours

Lieu : Tours

Dates : 19 et 20 janvier 2012 ou 24 et 25 janvier 2013

---

## Les unités d'enseignement (suite)

---

### UE 10 : Risque physique et psychosocial

Contenu :

- Les principaux risques physiques liés aux activités agricoles et les démarches de prévention individuelles et collectives
- Les troubles musculo-squelettiques (TMS), de l'état des lieux à la démarche globale de prévention
- Le risque psychosocial, ses composantes et la nécessité d'un diagnostic partagé entre tous les acteurs de la prévention pour intervenir



Durée UE 10 : 2 jours

Lieu : Tours

Dates : 15 et 16 mars 2012 ou 21 et 22 mars 2013

---



## Bulletin d'inscription (Page 1/2)

à retourner à : INMA - 14 rue Auguste Comte - 37000 Tours

Rentrée Universitaire 2011-2012

Nom : ..... Prénom : ..... Sexe : H - F

Nom de jeune fille : .....

Né(e) le : ..... À : ..... Nationalité : .....

Adresse : .....

E-mail (*obligatoire*) : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

### FONCTION ACTUELLE

- Étudiant(e) en fin d'études de médecine (2e cycle validé)
- Médecin diplômé :
  - Activité libérale :
    - Médecine générale en milieu rural
    - Médecine générale en milieu urbain
    - Spécialité. Préciser laquelle : .....
  - Activité salariée :
    - Médecin hospitalier. Préciser la spécialité : .....
    - Médecin salarié. Préciser le type de fonction : .....
- Autre situation. Préciser laquelle : .....

### INSCRIPTION AU DIPLÔME DE L'INMA (voir modalités de règlement au verso)

- Inscription individuelle : 1 500 €
- Inscription par un organisme ou une institution<sup>1</sup> : 2 400 €

### PLANNING PREVISIONNEL DE PARTICIPATION AUX UNITES D'ENSEIGNEMENT

Préciser votre choix pour chaque unité d'enseignement :

UE 1 - Connaissance du monde agricole et rural	<input type="checkbox"/> 5 décembre 2011	<input type="checkbox"/> 3 décembre 2012
UE 2 - Risque chimique - Produits phytosanitaires	<input type="checkbox"/> 6 au 9 déc. 2011	<input type="checkbox"/> 4 au 7 décembre 2012
UE 6 - Physiologie, ergonomie et métrologie	<input type="checkbox"/> 9 au 11 janvier 2012	<input type="checkbox"/> 14 au 16 janvier 2013
UE 8 - Législation et réglementation	<input type="checkbox"/> 12 et 13 janvier 2012	<input type="checkbox"/> 17 et 18 janvier 2013
UE 3 - Risque chimique - Autres agents chimiques	<input type="checkbox"/> 16 au 18 jan. 2012	<input type="checkbox"/> 21 au 23 janvier 2013
UE 9 - Santé publique et prévention	<input type="checkbox"/> 19 et 20 jan. 2012	<input type="checkbox"/> 24 et 25 janvier 2013
UE 5 - Santé, sécurité au travail et activités agricoles	<input type="checkbox"/> 12 au 14 mars 2012	<input type="checkbox"/> 18 au 20 mars 2013
UE 10 - Risque physique et psychosocial	<input type="checkbox"/> 15 et 16 mars 2012	<input type="checkbox"/> 21 et 22 mars 2013
UE 7 - Affections respiratoires et santé au travail	<input type="checkbox"/> 19 mars 2012	<input type="checkbox"/> 25 mars 2013
UE 4 - Zoonoses	<input type="checkbox"/> 20 au 23 mars 2012	<input type="checkbox"/> 26 au 29 mars 2013
Soutenance du Mémoire	<input type="checkbox"/> Octobre 2012	<input type="checkbox"/> Octobre 2013

<sup>1</sup> Pour les entreprises ou organismes, les dépenses engagées sont déductibles au titre de la formation professionnelle continue

## Dossier d'inscription (Page 2/2)

à retourner à : INMA - 14 rue Auguste Comte - 37000 Tours

Rentrée Universitaire 2011-2012

-----  
**Les inscriptions sont reçues, de préférence, jusqu'au 15 octobre 2011  
et à tout moment après contact préalable avec l'INMA**

*Je, soussigné(e), demande mon inscription en vue de la préparation au Diplôme de l'INMA et adresse ci-joint :*

1. **Le bulletin d'inscription** (voir au recto)

2. **Un titre justifiant** (rayer la mention inutile) :

- soit la validation du 2e cycle des études de médecine (étudiant ayant terminé sa scolarité)
- soit le doctorat en médecine (copie du diplôme)

3. **Deux photographies** récentes (format identité)

4. **Un curriculum-vitae** détaillant le parcours professionnel

5. **Le règlement des frais d'inscription** (voir note ci-dessous) :

Inscription individuelle prise avant le 31 octobre :

. 500 € à l'inscription et 1 000 € avant le 20 novembre 2011 par chèques (à l'ordre de l'INMA)

Inscription individuelle prise à partir du 1er novembre :

. 1 500 € par chèque (à l'ordre de l'INMA)

Inscription au titre de la formation professionnelle continue :

. 2 400 € par chèque (à l'ordre de l'INMA) ou par virement (nous demander un RIB)

. Coordonnées de l'organisme employeur (Raison sociale, adresse, tél) : .....

.....

. Personne en charge de l'inscription (nom, tél, E-mail) : .....

.....

 **Note :**

. *L'inscription définitive ne pourra être prise en compte qu'à la réception de toutes les pièces du dossier.*

. *Les droits d'inscription doivent être réglés en totalité pour commencer la formation (sauf accord explicite de l'INMA) (voir modalités ci-dessus).*

L'étudiant reconnaît avoir pris connaissance du dossier pédagogique et en accepte les conditions sans réserve.

A ....., le .....

*Signature précédée de la mention manuscrite*

*« Bon pour inscription »*

-----  
Pour notre information : Comment avez-vous eu connaissance de l'INMA ?

Site internet INMA

Mailing INMA

Presse (laquelle).....

Relation personnelle

Conseil de l'Ordre

Autre : préciser.....